



# Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU  
TRANSPORT SCOLAIRE À DESTINATION DES COLLÈGES  
SÉANCE DU 26 MARS 2025

**Date de convocation**  
07/03/2025  
**Date d'envoi**  
11/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à destination des Collèges dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Président en exercice.

**Nombre de membres**  
En exercice : 06  
Présents : 06  
Absents : 00  
Pouvoirs : 00  
Votants : 06

**Etaient présents :**

Mesdames Christine BLIN, Sylviane FORTUN, Brigitte BESQUENT,  
Monsieur Sébastien MARAIS, Jean-Michel ARNAUD.

**Absent excusé :**

Madame /  
Monsieur /

**Assistaient également sans voix délibérative les déléguées suppléantes :**

Mesdames Danièle HOUDU et Christine MÉNORET.

**Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :**

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.  
Monsieur Raphaël SIMAR - Ville de Luynes.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN



**DEL N° 26-03-2025/01A ADHÉSION DU SYNDICAT AU GIP RECIA**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 relative à la dématérialisation des procédures et à leur sécurité,

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

VU l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDÉRANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDÉRANT que le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration au sein de la Région Centre, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, du Syndicat intercommunal de gestion des transports scolaires à destination des collèges au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié 3 Avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 ORLÉANS Cedex 2.

**APPROUVE** les conditions d'adhésion du Syndicat au GIP RECIA.

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre le Syndicat intercommunal de gestion des transports scolaires à destination des collèges et le GIP RECIA (dont un exemplaire est joint à la présente délibération).

**PREND** acte du montant de la contribution annuelle au GIP et **AUTORISE** Monsieur le **PRÉSIDENT** à inscrire cette dépense au budget du Syndicat en section de fonctionnement.

**DÉSIGNE** Monsieur Sébastien MARAIS en qualité de représentant titulaire et Monsieur Bertrand RITOURET en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et **AUTORISE** à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Déléguée Titulaire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **03 AVR. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **02 AVR. 2025**

Le Président,

